

COMMISSION DES FEMININES

PV N° 06 du 27 septembre 2018

Présidente Mme ROYER

Présents : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien-

INFORMATION

A partir du 08 Octobre 2018

En vue de la désignation des arbitres, les horaires, jours et terrains devront **OBLIGATOIREMENT** être donnés 10 jours avant la rencontre.

A moins de 10 jours avant la rencontre, aucun changement de date ne pourra avoir lieu (sauf cas exceptionnel et accord de la commission)

CHAMPIONNAT FEMININES A 8 LES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2018

POULE A

Dimanche 30/09/2018

A 10h

FANJEUX – US MONTAGNE NOIRE

LIMOUX P – FC MALEPERE

LES MARTYS- GFPLM

A 12h30

NAUROUZE LABASTIDE – FC CRITOURIEN 2

POULE B

Samedi 29/09/2018 à 19h

FC BRIOLET – MALVES

Dimanche 30/09/2018 à 10h

FC ALARIC – TRAPEL PENNAUTIER

VILLALIER- LUC/MOUSSAN

BASSIN F CARCASSONNAIS – NARBONNE UFC

COUPE FEMININES A 8 1^E TOUR – LE 07/10/2018

VILLALIER – ST PAPOUL
NAUROUZE LABASTIDE – TRAPEL
MONTAGNE NOIRE – ALARIC
NARBONNE UFC – LUC MOUSSAN
MALVES – FC BRIOLET
GFPLM – LIMOUX P
MALEPERE – LES MARTYS
FANJEUX – FC CRITOURIEN 2

COMPETITION JEUNES FEMININES

Règlement des compétitions

Suite à la réunion des responsables des équipes jeunes féminines en date du 21 septembre 2018, il est rappelé aux clubs le règlement des compétitions proposées.

Au cours de cette réunion, il a été décidé la création de 3 compétitions à destination des jeunes licenciées :

- Catégorie U6 – U9,
- Catégorie U10 – U13,
- Catégorie U14 – U16.

CATEGORIE U6 – U9

Cette compétition sera organisée sous forme de plateaux de Foot à 5.

L'intégralité des lois du jeu du Foot à 5 (catégorie U9) sera appliquée.

Les clubs auront la possibilité de sous classer des joueuses U10 en nombre illimitée.

CATEGORIE U10-U13

La compétition sera organisée en 2 phases :

- La première phase dite de brassage sous la forme de match Aller.
- Une deuxième phase avec 2 niveaux hiérarchiques établis en fonction des résultats de la première phase. Cette phase se déroulera sous la forme de match Aller / Retour.
- Les clubs pourront :
 - o Sur classer au maximum trois (3) joueuses U9,
 - o Sous classer quatre (4) joueuses U14 au maximum,
 - o Sous classer une (1) joueuse U15 au maximum,
 - Toutefois, les clubs ne pourront inscrire sur une feuille de match plus de quatre (4) joueuses U14 **ET** U15.

Cette compétition se déroulera en Foot à 8 avec application en intégralité des lois du jeu de la Catégorie U13.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs d'une poule est établi de la façon suivante :

- 1). En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte en premier lieu des points obtenus lors des matches joués entre les équipes ex aequo étant entendu qu'une équipe ayant un match "perdu par forfait ou pénalité" dans l'une de ces rencontres est classée immédiatement après son ou ses adversaires à égalité avec elle.
- 2). En cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les équipes ex aequo, elles seront départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elles au cours des matches qui les ont opposés.
- 3). En cas d'égalité de différence de buts entre les équipes ayant le même nombre de points, on retient celle calculée sur tous les matches.
- 4). En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retiendra en premier lieu l'équipe qui en aura marqué le plus grand nombre de buts.
- 5). En cas d'égalité de buts marqués sur tous les matches, on retiendra en premier lieu l'équipe qui en aura encaissé le moins.
- 6). Du club le plus anciennement affilié à la FFF.

Lors de la première phase, afin de départager des équipes figurant à la même place dans deux poules différentes, la commission procédera de la façon suivante :

- 1). Il sera tenu compte du rapport entre le nombre de points obtenus et le nombre de matches joués
- 2). En cas de nouvelle égalité, de la différence entre le nombre de buts marqués et encaissés divisée par le nombre de matches joués.
- 3). En cas de nouvelle égalité, de la plus grande moyenne de buts marqués par match
- 4). En cas de nouvelle égalité, de la plus petite moyenne de buts encaissés par match
- 5). En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à la FFF.

Une compétition sous forme de Coupe sera organisée avec possibilité pour les clubs d'engager un nombre illimité d'équipes.

Les clubs auront la possibilité de s'inscrire au Festival Départemental des U13 Féminines. Toutefois, le règlement national de cette compétition sera appliqué en intégralité.



CATEGORIE U14-U16

La compétition sera organisée en 2 phases :

- La 1^{ère} phase dite de brassage sous la forme de match Aller.
- Une deuxième phase avec 2 niveaux hiérarchiques établis en fonction des résultats de la 1^{ère} phase. Cette phase se déroulera sous la forme de match Aller / Retour.
- Les clubs pourront :
 - o Sur classer au maximum trois (3) joueuses U13,
 - o Sous classer quatre (4) joueuses U17 au maximum.

Cette compétition se déroulera en Foot à 8 avec application en intégralité des lois du jeu de la Catégorie U13. Toutefois, les rencontres se joueront en deux mi-temps de quarante (40) minutes. Elles se joueront avec un ballon de Taille n°5.

Dans le cas où un nombre d'équipe serait satisfaisant (plus de 7 équipes), la Commission se réserve la possibilité de créer une Coupe départementale.

La Commission soumet à l'approbation du Comité Directeur le règlement de ces trois (3) catégories.

Composition des poules

CATEGORIE U10-U13

Poule A	Poule B
Trapel Pennautier FC 2	Trapel Pennautier FC 1
FC Malepère	FU Narbonne
Football Féminin Bassin Carcassonnais	FC Corbières Méditerranée
GF Piège-Lauragais-Malepère	Luc FC
ES St Jean du Falga (Ariège)	ES Malves
Entente Naurouze-Labastide / Salles S/ Hers	MJC Gruissan FC
FC Foix (Ariège)	

CATEGORIE U14-U16

POULE UNIQUE
Trapel Pennautier FC
FU Narbonne
Football Féminin Bassin Carcassonnais
Entente Naurouze-Labastide / Salles S/ Hers
Luc FC